

Corporations et syndicats ouvriers

Ce principe est également valable pour le traitement des députés. Tout le monde sait combien nous gagnons. Nos augmentations sont négociées publiquement. Il est possible de savoir quel est le traitement des fonctionnaires. Il y a moyen de savoir combien gagne un sous-ministre. Tout le monde le sait; les chiffres doivent être publiés. La plupart des traitements des employés de syndicats sont connus. Ils sont révélés au congrès. Les membres doivent généralement approuver les augmentations dans le cadre d'un congrès. Ils décident si le président d'un syndicat important gagnera \$50,000 ou \$60,000 par an.

Par contre, nous ignorons combien gagnent les cadres supérieurs des sociétés. Nous ne savons pas combien ils gagnent, ni à quels autres avantages ils ont droit.

M. Orlikow: Les actionnaires ne le savent pas.

M. Rae: Comme le signale mon collègue, les actionnaires ne le savent pas. Ce renseignement est secret. Je ne suis pas étonné que les conservateurs s'opposent à ce que l'on jette la moindre lumière sur cette question. Ils maintiennent que ce renseignement est confidentiel, qu'on ne doit pas s'ingérer dans le monde secret des sociétés. Or les actionnaires seraient peut-être contents de connaître ces chiffres.

Depuis que j'ai soulevé la question, bien des actionnaires m'ont dit qu'ils voudraient être au courant, qu'ils ne l'étaient pas. Ils ont dit avoir soulevé la question lors de réunions d'actionnaires; on leur aurait alors répondu que ce n'était pas de leurs affaires. Ils auraient cherché à savoir combien de prêts sans intérêt on avait accordé aux administrateurs des sociétés pour leur permettre d'acheter indéfiniment des actions. Ils ont essayé d'obtenir ces renseignements, mais toujours en vain.

Si l'on parle de droits de propriété, je crois qu'il faut aussi parler du droit qu'ont les actionnaires d'obtenir certains renseignements au sujet des sociétés dans lesquelles ils investissent. N'ont-ils pas le droit de savoir si un dirigeant de l'entreprise gagne \$250,000, \$500,000 ou encore \$750,000? Je vais vous démontrer que ces chiffres ne sortent pas de mon imagination. Je pense que les actionnaires ont le droit d'avoir accès à ce genre de renseignements.

En plus de mes préoccupations concernant la façon dont les déclarations de revenu des syndicats ont été calculées, je m'inquiète beaucoup de ce qui manque dans ce bill. Il y a une autre raison pour laquelle nous avons le droit d'obtenir ces renseignements. Le député de Capilano n'aimera pas entendre ce que je vais dire, car c'est probablement une autre raison pour laquelle nous visons dans une période de décadence. La cupidité n'a pas sa place ici. C'est un souci d'équité qui m'anime et c'est la nécessité de reconnaître que dans une société nous avons des obligations les uns envers les autres. La société est devenue de plus en plus complexe et réglementée. La nature de cette obligation ou de ce qui constitue notre sens de la collectivité les uns envers les autres est très difficile à définir. C'est très difficile parce que, quelquefois, lorsque l'État l'impose, cela devient une invasion de la vie privée. Comme je l'ai dit à plusieurs occasions, je partage ces inquiétudes.

Dans d'autres cas, il faut dire que nous savons combien gagnent l'homme ordinaire qui déambule dans la rue, le débardeur moyen ou le travailleur moyen à Capilano. Les fonctionnaires de Statistique Canada le savent. Ces renseignements sont à la disposition de tout le monde. Ils sont du domaine public; si bien que, lorsque le ministre des Finances veut s'adresser au Conference Board, comme il l'a fait l'autre jour, il peut dire, par exemple, que les dispositions d'un certain nombre de conventions collectives en Colombie-Britannique ont été un peu trop généreuses. Il peut débiter les pourcentages exacts et dire exactement combien les gens gagnent. Lorsque le ministre des Finances fait une allocution devant le Conference Board, sait-il combien gagne la personne qui le présente? Non, il ne le sait pas parce que ces renseignements sont privés; cela ne regarde personne d'autre que la personne qui le présente.

Je le répète, je ne suis pas d'accord avec le député de Capilano. Je respecte en lui la sincérité de ses opinions, mais je pense qu'il souhaite un retour en arrière impossible. Ce désir de retourner en arrière réduira très considérablement des avantages importants que des gens de tous les âges et de tous les niveaux économiques s'étaient acquis.

Dans une société qui a un sens communautaire on doit prévoir une base de comparaison pour toute une gamme de raisons et tout un éventail de politiques; non pas, Dieu nous en préserve, les contrôles des prix et des salaires, car nous savons qui s'en trouve le plus durement touché que quiconque. Ils affectent les revenus de ceux dont les salaires sont connus du public. Une société doit avoir un sens de l'équité.

Il me semble que nous voulons former une communauté. Les hausses accordées à un groupe le sont aux dépens des autres. J'ai maintes fois entendu des orateurs conservateurs ou libéraux nous dire qu'on n'a rien pour rien. Je reconnais qu'on n'a rien pour rien. Si la société décide de donner davantage aux pensionnés, cela signifie que d'autres personnes recevront moins. On sait que la société est assujettie à certaines limites. Bien sûr que nous devons prévoir la croissance, bien sûr qu'on doit encourager la société à se développer. Il n'est pas question ici d'une société stagnante ou décadente. Je veux parler d'une société qui reconnaît que chacun de ses membres a des obligations civiques envers les autres, et d'une société qui reconnaît qu'il y a des limites à certains genres de croissance. Quand une catégorie particulière d'individus veut obtenir davantage, cela signifie que d'autres recevront moins. Quand un groupe de dirigeants d'entreprises veut recevoir davantage, cela signifie que les actionnaires toucheront moins. Cela signifie que d'autres groupes recevront moins tout simplement parce qu'il est évident que dans notre société l'on ne peut pas faire de profit sur le dos de quelqu'un d'autre sans que cela entraîne des coûts.

● (1750)

Comme je l'ai dit au député de Capilano, la recherche de la société qu'il préconise serait destructive. La notion selon laquelle on peut en revenir à une société où il n'y aurait aucune notion de coût social et aucun sens de ce que sont les obligations de la collectivité envers elle-même et chaque membre de celle-ci est une notion stérile et, comme je l'ai déjà dit, un objectif destructeur en fin de compte.